



**Clio. Femmes, Genre, Histoire**

33 | 2011  
Colonisations

---

## Braver Mazarin. La duchesse de Bouillon dans la Fronde

*Standing up to Mazarin. The Duchess of Bouillon during the Fronde*

**Sophie Vergnes**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clio/10114>

DOI : [10.4000/clio.10114](https://doi.org/10.4000/clio.10114)

ISSN : 1777-5299

### Éditeur

Belin

### Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2011

ISBN : 978-2-8107-0157-5

ISSN : 1252-7017

### Référence électronique

Sophie Vergnes, « Braver Mazarin. La duchesse de Bouillon dans la Fronde », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 33 | 2011, mis en ligne le 21 juin 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/clio/10114> ; DOI : [10.4000/clio.10114](https://doi.org/10.4000/clio.10114)

---

Tous droits réservés

## **Braver Mazarin. La duchesse de Bouillon dans la Fronde**

Sophie VERGNES

La participation des femmes à la Fronde a été depuis longtemps soulignée. Mais, de Voltaire<sup>1</sup> à Michelet<sup>2</sup>, cette intrusion du féminin sur la scène politique a surtout servi à discréditer un mouvement de contestation qui n'aurait été entrepris qu'au profit des intérêts particuliers de quelques privilégiés. Cependant, la dérision ne saurait tenir lieu d'analyse et ne permet en rien d'expliquer le caractère à la fois massif et divers de l'implication des femmes de l'aristocratie dans la Fronde<sup>3</sup>. Il est donc urgent de rouvrir ce dossier, non seulement pour mieux comprendre la condition des principales intéressées dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que leur rapport au pouvoir, mais aussi parce que ce phénomène éclaire plus largement les pratiques politiques et les mentalités aristocratiques de la première modernité. Nous savons, grâce aux travaux de Micheline Cuénin, Dominique Godineau, Éliane Viennot, Kathleen Wilson-Chevalier et Danièle Haase-Dubosc<sup>4</sup> entre autres, que les femmes issues de l'aristocratie ne sont pas totalement exclues de la pratique du pouvoir sous l'Ancien Régime. Elles sont pourtant considérées comme d'éternelles mineures et l'accès au politique ne leur est autorisé que sous couvert d'une caution masculine, le plus souvent familiale. Ainsi, lorsqu'elles s'impliquent dans une guerre civile, ce ne peut être que pour soutenir un frère, un père ou un mari. La Fronde ne déroge pas

---

<sup>1</sup> Voltaire 1751.

<sup>2</sup> Michelet 1858.

<sup>3</sup> Carrier 1997.

<sup>4</sup> Cuénin 1987, Haase-Dubosc & Viennot 1991, Godineau 2003, Viennot 1991 et 2008, Viennot & Wilson-Chevalier 1999.

à cette règle et c'est bien pour épauler son époux que la duchesse de Bouillon<sup>5</sup> s'engage contre le cardinal Mazarin pendant la Fronde des Princes (janvier 1650-février 1651). Cela ne signifie pas pour autant que sa marge de manœuvre soit nulle, car les circonstances troublées de la guerre civile sont aussi de nature à remettre en question le fonctionnement normal de la société et les rapports de domination – entre les hommes et les femmes notamment – sur lesquels il se fonde<sup>6</sup>. Le contexte et les enjeux de la Fronde permettent donc à la duchesse de Bouillon de s'imposer comme une personnalité politique à part entière dans le cadre d'une relation triangulaire qui met aux prises Mazarin, le duc de Bouillon et son épouse. Quelle est la position de cette femme dans le triangle relationnel ainsi constitué ? Quelles sont la portée et les limites de son intervention en termes d'affirmation identitaire ? Comment est-elle reçue par les autres protagonistes de la Fronde ? Telles sont quelques-unes des questions que soulève la problématique de la guerre à trois.

---

<sup>5</sup> Éléonore-Catherine-Fébronie de Bergh est née en 1615 au château de Boxmeer, aux Pays-Bas espagnols. Elle est la fille du comte Frédéric de Bergh et de Françoise de Ravenel, dame d'honneur de l'archiduchesse. Elle est responsable de la conversion au catholicisme du réformé Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, qu'elle épouse le 1<sup>er</sup> février 1634, malgré les réticences de sa belle-famille. Turenne manifeste la plus grande affection ainsi qu'une vive admiration pour sa belle-sœur et contribue à faire admettre cette union par sa famille. Le premier coup d'éclat de la duchesse de Bouillon se situe en 1642. Alors que le duc est arrêté à Casal puis conduit au château de Pierre-Encize en conséquence de sa participation au complot de Cinq-Mars, son épouse se jette dans la place forte familiale de Sedan et menace de la livrer aux Espagnols. Elle sauve ainsi la vie de son mari, remis en liberté avant de devoir s'exiler en Italie de 1644 à 1647. Madame de Bouillon a eu cinq filles et sept fils, dont le cardinal de Bouillon, né en 1644. Malgré son adhésion aux intérêts de la maison de la Tour d'Auvergne, la duchesse a farouchement défendu sa confession catholique tout au long de sa vie. Son testament prévoit que ses enfants perdront leur héritage s'ils viennent à se convertir à la foi réformée. Elle meurt en 1657, cinq ans après son mari.

<sup>6</sup> Marand-Fouquet 1997 et Riot-Sarcey 1991.

### Heurs et malheurs d'une « prisonnière politique »

Le 18 janvier 1650, le cardinal Mazarin, exaspéré par les prétentions toujours plus exorbitantes de la famille Condé, prend la décision de faire emprisonner ses trois principaux représentants masculins, à savoir le prince de Condé, son frère le prince de Conti et son beau-frère le duc de Longueville<sup>7</sup>. À travers eux, c'est toute la nébuleuse des parents, clients et amis de cette illustre et puissante branche princière qui se trouve mise à mal. Katia Béguin a parfaitement démonté la mécanique de ces logiques de clan dans sa thèse sur les princes de Condé<sup>8</sup>. Le duc de Bouillon ne fait pas réellement partie de ces « obligés », mais lorsque, après la paix de Rueil, Condé s'engage dans un féroce bras de fer avec le premier ministre Mazarin, Bouillon ne peut que le soutenir. Depuis le début de la régence, en effet, l'ensemble des choix politiques du duc est déterminé par une seule exigence : obtenir de la Couronne qu'elle lui offre une compensation pour sa principauté de Sedan, perdue en 1642, en conséquence de sa participation au complot de Cinq-Mars<sup>9</sup>. La posture agressive des Condé vis-à-vis du ministre ne peut qu'affaiblir Mazarin, pense Bouillon, et donc le mettre en situation de lui fournir une compensation avantageuse.

Au moment de l'arrestation, Bouillon comprend que son calcul était mauvais et que l'attitude des Condé, loin de les rendre tout-puissants, a précipité leur chute. Il adopte alors une attitude ambiguë. Tandis que les principaux affidés du Prince quittent la Cour avec fracas et annoncent leur intention de lever des troupes pour obtenir par les armes la libération de leur protecteur, Bouillon et son frère Turenne se contentent de s'éclipser discrètement, sans prendre ouvertement position<sup>10</sup>. Après quelques jours de réflexion, cependant,

---

<sup>7</sup> Sur les circonstances et les enjeux de cette arrestation, Pernot 1994 : 160-166.

<sup>8</sup> Béguin 1999.

<sup>9</sup> Pernot 1994 : 104. La correspondance de Mazarin montre que cette affaire détermine entièrement les rapports entre le ministre et la maison de la Tour d'Auvergne. Voir en particulier les lettres envoyées par le Cardinal à Turenne entre 1644 et 1649, contenues dans le recueil Ms 2215 de la Bibliothèque Mazarine.

<sup>10</sup> Voir Mazarin, *Carnet XIV* transcrit par V. Cousin, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds V. Cousin, Ms 40, f° 8.

les deux frères choisissent de contrevenir aux ordres royaux en se retirant l'un dans les terres héréditaires de la famille, à Turenne, en Limousin, l'autre à Stenay, dans les Ardennes<sup>11</sup>. Comme les autres partisans des Princes, Bouillon et Turenne sont alors considérés comme rebelles et coupables du crime de lèse-majesté, en conséquence de quoi ils sont déchus de tous leurs titres, honneurs et dignités<sup>12</sup>. Jusqu'ici la réaction de la Couronne paraît classique, légitime d'un certain point de vue.

Ce qui est plus surprenant est que la duchesse de Bouillon pâtit également de l'entrée en rébellion de son mari. Sans avoir égard à son état de grossesse avancée, le 31 janvier 1650, la reine donne ordre au sieur Carnavalet, lieutenant d'une compagnie de gardes du corps du roi, de s'assurer de sa personne et de la tenir en résidence surveillée à son logis<sup>13</sup>. Le commandement vaut également pour ses enfants et pour Mlle de Bouillon, sa belle-sœur. C'est donc dans des conditions pour le moins pénibles, sous la menace des gardes quasiment, que la duchesse accouche le 3 février 1650 d'un enfant mâle<sup>14</sup>. Quelques jours plus tard, on trouve trace dans la correspondance du secrétaire d'État Le Tellier des plaintes qu'elle formule contre ses conditions de détention. Mazarin, dans une lettre au même Le Tellier, accepte de desserrer l'étau :

Je crois qu'on lui peut donner satisfaction là-dessus, ordonnant aux gardes de la traiter avec respect et de n'entrer dans sa chambre que de temps en temps pour voir si elle y est, sans l'observer continuellement.

Mais il ne s'agit pas pour autant de diminuer la vigilance. Mazarin ajoute aussitôt : « s'il était nécessaire, il vaudrait mieux redoubler les

<sup>11</sup> Pernot 1994 : 165.

<sup>12</sup> *Déclaration du roi contre Madame la duchesse de Longueville, les sieurs duc de Bouillon, maréchal de Turenne, prince de Marsillac, et leurs adhérents, vérifiée en parlement, le 16 mai 1650*, Paris, Antoine Estienne, 1650.

<sup>13</sup> « Instruction donnée par Louis XIV au Sieur Carnavalet, lieutenant des gardes du corps pour arrêter les personnes de Madame de Bouillon, ses enfants et Mademoiselle de Bouillon [...] Paris, le 31 janvier 1650 », BnF, Manuscrits Occidentaux, Fonds Français, Ms 4182, f° 108.

<sup>14</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, Paris, 3 février 1650, Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, France, Ms 870, f° 58.

gardes, afin d'être encore plus maîtres de la maison»<sup>15</sup>. Sans doute anticipe-t-il le moment où la duchesse sera suffisamment remise de son accouchement pour faire une tentative d'évasion.

Or, les craintes de la Cour s'avèrent justifiées : dès le 23 mars, à neuf heures du soir précisément, Mme de Bouillon et sa fille parviennent à tromper la surveillance de leurs gardes et à s'évader. La fille de la duchesse vient rendre visite à sa mère dans sa chambre. Mais elle fait semblant de l'avoir trouvée endormie et demande à la sentinelle de l'éclairer pour s'en retourner. C'est alors que, profitant de l'absence momentanée du garde, Mme de Bouillon quitte sa chambre, prend un escalier et descend à la cave où sa fille la rejoint. De là, il ne leur reste plus qu'à passer par un soupirail pour recouvrer la liberté<sup>16</sup>.

Immédiatement, Carnavalet alerte le ministère et Mazarin ne perd pas un instant à mobiliser toute son équipe d'espions, tant il lui paraît impératif de remettre la main sur les fugitives<sup>17</sup>. L'enquête est efficace car, dès le 5 avril, le garde des sceaux retrouve la trace de Mme de Bouillon. Le lendemain, le chevalier du guet, le lieutenant civil d'Aubray et le lieutenant criminel Tardieu parviennent à la reprendre pour la conduire à la Bastille, où elle est enfermée sur ordre du duc d'Orléans (car la reine et le Cardinal sont alors en Bourgogne en raison de la guerre)<sup>18</sup>. Les conditions de détention de la duchesse sont désormais plus strictes qu'auparavant : elle ne conserve que le minimum de domestiques nécessaire et ne peut communiquer avec personne, ni par oral ni par écrit. Sa belle-sœur est placée dans une cellule séparée pour éviter que les deux femmes ne se concertent<sup>19</sup>.

---

<sup>15</sup> Lettre de Mazarin à M. Le Tellier, Rouen, 6 février 1650, BnF, Manuscrits Occidentaux, Fonds Français, Ms 6882, f° 25.

<sup>16</sup> Motteville 1838 [1723] : 339.

<sup>17</sup> Lettres de Servien et Le Tellier à Mazarin, 24 et 28 mars 1650, Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, France, Ms 870, f° 287 et 298.

<sup>18</sup> Lettre de Servien et Le Tellier à Mazarin, 6 avril 1650, Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, France, Ms 870, f° 347 v°.

<sup>19</sup> « À Monsieur de Louvières, gouverneur de la Bastille, pour empêcher que Madame la duchesse de Bouillon ne parle avec Mademoiselle de Bouillon ni que le sieur Berthe [Bartet] leur parle aussi », BnF, Manuscrits Occidentaux, Fonds Français, Ms 4181, f° 353.

Au début du mois d'août, un transfert est envisagé de la Bastille au château de Saumur. La lettre que Mazarin écrit à Le Tellier le 7 août indique qu'il doit se faire sous bonne garde afin d'éviter que la prisonnière n'en profite pour s'évader à nouveau<sup>20</sup>. Mais ce projet ne connaîtra jamais de réalisation.

La duchesse n'est finalement élargie que le 15 octobre, après la paix de Bourg, c'est-à-dire une fois que le duc de Bouillon est rentré dans son devoir. L'ordre de libération donné par Gaston d'Orléans le 14 octobre (la Cour n'est pas encore rentrée à Paris) précise que le sieur de Louvières, gouverneur de la Bastille, devra libérer Mme de Bouillon et la remettre entre les mains d'un gentilhomme ordinaire de Gaston, chargé de la conduire à Orléans. C'est alors seulement qu'elle pourra se rendre où bon lui semblera, à l'exception de Paris, dont le séjour lui est interdit jusqu'à ce que le roi lui précise le contraire<sup>21</sup>. La duchesse et sa belle-sœur quittent donc la Bastille. Après une escale à l'abbaye de Jouarre, les deux femmes reprennent leur route jusqu'à Orléans, d'où Mme de Bouillon part pour Amboise. Elle y arrive finalement le 24 octobre et retrouve enfin son mari<sup>22</sup>.

Ce qui frappe dans ce récit, c'est l'acharnement que met la Cour à priver la duchesse de sa liberté, en particulier celle de communiquer avec l'extérieur. De toute évidence, pour les adversaires politiques du couple Bouillon, la duchesse est une source de trouble potentiel tout à fait majeure et inquiétante, qu'il faut absolument neutraliser. La question est donc maintenant de savoir ce que craignent exactement Mazarin et ses ministres.

<sup>20</sup> Lettre du cardinal Mazarin à Le Tellier, Libourne, 7 août 1650, BnF, Manuscrits Occidentaux, Fonds Français, Ms 4208, f°187 v°.

<sup>21</sup> Lettre de Monseigneur le Duc d'Orléans à Monsieur de Louvières pour mettre en liberté Madame la duchesse et Mademoiselle de Bouillon, du 14 octobre 1650, à Paris, BnF, Manuscrits Occidentaux, Fonds Français, Ms 4181, f° 507.

<sup>22</sup> *La sortie et conduite de la duchesse de Bouillon & de sa belle-sœur hors de la Bastille*, n°164 de la *Gazette*, à Paris, du bureau d'adresse, le 3 novembre 1650, p. 1447-1448.

### Le fonctionnement d'un couple politique

D'abord, la méfiance du Cardinal tient à la personnalité et aux compétences propres de la duchesse, qui se révèle être une femme tout aussi audacieuse et déterminée que généreuse et désintéressée.

On la trouve d'abord particulièrement intrépide, comme le prouvent les péripéties de sa cavale après l'évasion du 23 mars. Si l'on en croit la *Gazette* du 3 novembre 1650, la duchesse avait dessein de « s'en aller en habit inconnu trouver son mari » lorsque « la petite vérole étant survenue à la plus jeune de ses filles, cette maladie fit différer son départ, et dans ce temps-là elle fut arrêtée »<sup>23</sup>. Le thème de la fugitive (ou du fugitif) clandestine, plus ou moins déguisée, est devenu pendant la Fronde une espèce de *leitmotiv* qui témoigne avant tout de l'imprégnation par les élites de certaines valeurs et thématiques véhiculées par le roman héroïque. Yves-Marie Bercé note que « dans ces échanges entre fiction et réalité, on ne sait plus si les réalités tumultueuses de l'histoire ont servi de modèles aux romanciers, ou si les Grands du jour, lecteurs de romans, reproduisaient comme en se jouant les gestes de leur héros de papier »<sup>24</sup>. Mais sur le plan concret, ces péripéties révèlent aussi l'esprit entreprenant de la duchesse ainsi que sa témérité. Seule la tendresse qu'elle voue à ses enfants l'empêche de mener à terme son audacieuse entreprise.

Plus tard, on apprend grâce à une lettre envoyée au cardinal Mazarin que les conditions de son arrestation ont été tout aussi rocambolesques : « ils l'ont trouvée qui était prête à monter sur les tuiles, s'étant jetée dans un trou, et pour se mieux cacher elle avait ôté sa jupe, en sorte qu'il ne lui était resté que sa chemise »<sup>25</sup>. Là encore, il s'agit d'une situation tragi-comique qui évoque l'univers de la fiction. Cependant, c'est bien sous la plume d'un secrétaire d'État que l'on trouve cette information et non sous celle d'Honoré d'Urfé ou de Mlle de Scudéry. Si Le Tellier la rapporte c'est qu'elle est loin d'être

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 1446.

<sup>24</sup> Bercé 1989.

<sup>25</sup> Lettre de Servien ou Le Tellier envoyée au cardinal Mazarin, 6 avril 1650, Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, France, Ms 870, f° 347 v°.



anecdotique : elle justifie l'angoisse de Mazarin à l'idée qu'une femme de cette trempe puisse échapper à sa surveillance. La duchesse de Bouillon rejoint ici le modèle de l'Amazone, tel que l'a défini Sylvie Steinberg<sup>26</sup>. En se débarrassant concrètement et métaphoriquement de son vêtement féminin, elle se donne les moyens d'être une combattante active et efficace dans une guerre qui demeure par essence masculine.

Mais la duchesse de Bouillon n'est pas seulement une aventurière, elle est aussi capable de calcul politique, voire de duplicité, lorsqu'il s'agit de favoriser les intérêts de la maison de Bouillon. Mazarin, qui est lui-même un expert en matière d'hypocrisie politique et de manipulation, s'en inquiète bien avant le déclenchement de la Fronde. Dès 1644, il dénonce la propension de la duchesse à jouer double jeu dans les négociations pour Sedan. Alors qu'elle dit trouver « raisonnables » les propositions du ministre, et semble prête à faire affaire avec lui, elle continue à parlementer avec les Espagnols pour se ménager l'issue la plus avantageuse. Or ils sont toujours, faut-il le rappeler, en guerre contre la France. Dans une lettre à Turenne du 31 mai 1644, le ministre laisse éclater son indignation : « Mme votre belle-sœur [...] donne des impressions [à Bruxelles] comme si l'État était à la veille d'un soulèvement universel, et n'y parle pas de moins que de le faire comprendre [il s'agit du duc de Bouillon] dans le traité de la paix et rétablir dans Sedan »<sup>27</sup>.

Les hésitations que manifeste Madame de Bouillon à l'égard de Mazarin apparaissent donc ici comme la conséquence des liens privilégiés qu'elle entretient avec les Espagnols. Il est vrai que la duchesse est née Eléonore-Catherine-Fébronie de Bergh et qu'elle est donc issue d'une famille des Pays-Bas espagnols ; elle a même fait partie, avant son mariage, de la maison de l'Infante. On s'explique facilement alors qu'elle ait recours à ces relations pour les mettre en balance dans le règlement de l'affaire de Sedan et forcer Mazarin à payer au prix fort l'alliance de la maison de la Tour d'Auvergne. D'ailleurs, n'était-ce pas remplir le rôle traditionnellement dévolu aux

---

<sup>26</sup> Steinberg 1999.

<sup>27</sup> Lettre du cardinal Mazarin au maréchal de Turenne, 31 mai 1644, Bibliothèque Mazarine, Ms 2214, f° 179 v°.

épouses que d'apporter à leur mari le soutien du réseau auquel elles appartenaient par leur naissance ? De ce point de vue, la duchesse de Bouillon ne faillit ni ne transgresse la règle et se conforme bel et bien à ce que l'on attend d'elle.

À une époque où les stratégies matrimoniales sont devenues le premier moyen d'acquérir et de conserver du pouvoir, la femme mariée joue un rôle essentiel dans la politique nobiliaire, écrit *Éliane Viennot*, non seulement à cause de la valeur économique que lui confère sa dot, mais aussi à cause de la valeur politique que son passage d'une famille à une autre lui attribue<sup>28</sup>.

Au moment de la Fronde des Princes, Mazarin sait que la duchesse de Bouillon a déjà amplement mis à profit ses précieuses relations pour servir la cause frondeuse et qu'elle a été en 1649 le principal relais entre les insurgés parisiens et leurs alliés des Pays-Bas. C'est elle qui explique aux princes frondeurs les intentions du commandant en chef des troupes espagnoles Fuensaldagne en février. Elle s'entretient personnellement avec Don Gabriel de Tolède au mois de mars et elle est même désignée par les Espagnols pour être la garante des engagements que prendraient les Frondeurs avec le Roi Catholique<sup>29</sup>.

Donc, si la duchesse de Bouillon est une figure politique avec laquelle Mazarin doit compter pendant la Fronde des Princes, ce n'est pas seulement parce qu'elle est hardie et entreprenante, mais aussi parce qu'elle dispose d'un réseau relationnel potentiellement très dangereux mis sans réserve au service de la maison de La Tour d'Auvergne.

Mais il y a plus, car dans la France moderne, une femme, aussi brillante et courageuse soit-elle, ne saurait avoir de véritable potentiel politique sans être associée à un homme. Thierry Wanegffelen a récemment montré combien cette dépendance et cette soumission du féminin à l'égard du masculin était un apport de ce qu'il appelle la « Mâle Modernité »<sup>30</sup>. Le processus qui tend à imposer cette norme dans les mentalités à partir de la Renaissance peut être lent et

---

<sup>28</sup> Viennot 1991 : 88.

<sup>29</sup> Retz 1999 [1717] : 518.

<sup>30</sup> Wanegffelen 2008.

irrégulier, mais au temps de la Fronde il est devenu évident qu'une femme ne peut prétendre agir dans les affaires publiques sans se prévaloir du « crédit », comme on dit alors, qu'elle a auprès d'un frère, d'un père ou d'un mari.

Or il est vrai que les contemporains sont unanimes à reconnaître la très grande affection et la confiance réciproque qui unissent le duc et la duchesse de Bouillon. Ces sentiments sont d'autant plus remarquables qu'ils sont rares en un temps et dans un milieu socio-culturel où les mariages ont peu de rapport avec l'inclination sentimentale des époux. Celle qui résume le mieux la situation est Mme de Motteville lorsqu'elle écrit dans ses *Mémoires* :

Cette dame a été illustre par l'amour qu'elle a eu pour son mari, par celui que son mari a eu pour elle, par sa beauté et par la part que la fortune lui a donnée aux événements de la Cour<sup>31</sup>.

À une époque où l'on ne saurait séparer la sphère privée, celle des sentiments et des affaires domestiques, de la sphère publique, les répercussions de cette harmonie conjugale sont considérables. Si Madame de Bouillon défend avec autant d'ardeur les intérêts politiques de son mari, c'est d'abord parce que le duc de Bouillon donne à sa femme un véritable rôle à jouer dans la gestion des affaires familiales et politiques. Aussi bien à l'occasion des négociations pour Sedan que pendant la première phase de la Fronde, le couple s'est avéré être un adversaire d'autant plus redoutable pour Mazarin qu'il fut une hydre à deux têtes. En 1648, le Cardinal écrit à Turenne :

Vous n'aurez pas peine, je m'assure, à croire, que ceci [en parlant de la négociation pour Sedan avec le duc de Bouillon] ne se passe pas sans que Madame sa femme y ait part, et je puis bien dire la principale<sup>32</sup>.

On comprend mieux alors pourquoi, au début de la Fronde des Princes, Mazarin et son subordonné Le Tellier, décident d'utiliser la femme du duc comme l'instrument d'un chantage. Au moment de son arrestation, l'ordre officiel envoyé au lieutenant des gardes du corps précise explicitement :

<sup>31</sup> Motteville 1838 [1723] : 334.

<sup>32</sup> Lettre de Mazarin au maréchal de Turenne, Bibliothèque Mazarine, Ms 2215, f° 266.

Sa Majesté a résolu de s'assurer de la personne de ladite dame duchesse de Bouillon et de celles de ses enfants *ayant estimé que c'est un des meilleurs moyens pour obliger lesdits sieur et maréchal [le duc de Bouillon et son frère, le maréchal de Turenne] à se mettre dans leur devoir*<sup>33</sup>.

Le caractère de prise d'otage que revêt cette arrestation est donc tout à fait avoué. D'ailleurs, si l'on en croit les rapports du duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne et partisan de Mazarin, la stratégie est relativement efficace. Dès le 23 février 1650, il écrit à propos du duc : « la détention de Madame la duchesse de Bouillon, sa femme, lui est très sensible »<sup>34</sup>. Dans ces conditions, la duchesse est manipulée comme un simple objet agité devant les yeux du duc de Bouillon pour l'attendrir et l'amener à composition. Elle semble passive et dénuée de volonté propre.

En réalité, cette situation ne dure que quelques jours : dès après son accouchement, la duchesse reprend l'initiative de l'action en faussant compagnie à ceux qui la maintiennent sous surveillance. Elle change alors l'équilibre des forces et redonne à son mari une liberté d'action qui lui avait été ôtée au moment de son arrestation. Désormais, le duc sera d'autant plus entreprenant qu'il sait sa femme à l'abri des brimades de la Cour. Le duc d'Épernon avertit : « L'évasion de Madame de Bouillon est considérable et pourra altérer l'esprit de son mari et changer ses desseins »<sup>35</sup>. Jusqu'alors en effet, le duc de Bouillon est resté dans l'attentisme : il a refusé de rejoindre la Cour comme le roi le lui ordonnait, mais il n'a encore rien entrepris de concret contre le service de son souverain. C'est à partir de l'évasion de sa femme fin mars-début avril 1650 qu'il commence, avec le duc de La Rochefoucauld, à s'engager réellement dans un projet assez hardi consistant à enlever la princesse de Condé du château de

---

<sup>33</sup> *Instruction au sieur Carnavalet lieutenant des gardes du corps pour arrêter les personnes de Madame de Bouillon et ses enfants et Mademoiselle de Bouillon*, BnF, Manuscrits Occidentaux, Fonds Français, Ms 4181, f° 109. Nous soulignons.

<sup>34</sup> Lettre du duc d'Épernon au cardinal Mazarin, 23 février 1650, Archives Nationales, KK 1218, f° 212, reproduite dans *Archives Historiques de la Gironde 1859-1936* : III, 390.

<sup>35</sup> Lettre du duc d'Épernon au cardinal Mazarin, 4 avril 1650, Archives Nationales, KK 1218, f° 224, reproduite dans *Archives historiques de la Gironde 1859-1936* : III, 398.

Montrond pour la conduire jusqu'en Guyenne et soulever la province, afin d'obtenir par la force la libération des Princes. Le contraste entre la passivité de la duchesse, utilisée comme appât pour adoucir son mari qui, lui, serait au contraire dans l'action, n'est qu'apparent. De la même façon que l'emprisonnement de l'épouse la condamne, non seulement elle mais aussi son mari, à l'inaction, son évasion les libère, elle et son époux. Tout ceci conduit à penser qu'il n'y a pas lieu d'opposer un individu, masculin, actif, à un individu, féminin, passif et instrumentalisé. Les Bouillon forment au contraire un véritable couple politique qui fonctionne de façon très unie.

### **La duchesse de Bouillon : médiatrice de talent ou nouvelle Jézabel ?**

L'ensemble de ces qualités semble devoir donner à la duchesse de Bouillon un rôle actif dans la résolution du différend opposant Mazarin à la maison de la Tour d'Auvergne pendant la Fronde des Princes. Mais sa position n'a rien d'évident car il ne faut pas oublier qu'elle demeure prisonnière du Cardinal pendant toute la durée des événements de Guyenne. Il faut donc examiner quelle est sa stratégie pour s'affirmer malgré tout comme partie prenante de la confrontation et comment son attitude est perçue et reçue par les contemporains des événements.

Au début de l'année 1650, la duchesse de Bouillon, forte de ses qualités et de son expérience, ne doute pas de parvenir à s'imposer comme une médiatrice de choix entre son époux rebelle et les représentants de l'autorité royale. Cette fonction d'intermédiaire est d'ailleurs traditionnellement reconnue aux femmes des maisons nobles, comme le rappelle Éliane Viennot à propos des princesses de la Ligue<sup>36</sup>.

Ainsi, dès après l'arrestation des Princes et le retrait de Bouillon et de Turenne, c'est elle qui se charge de maintenir le contact entre les hommes de sa maison et le cardinal Mazarin. À ce moment-là, le ministre note dans ses Carnets personnels que la duchesse s'est

---

<sup>36</sup> Viennot 1991 : 77.

portée garante de la neutralité des deux frères<sup>37</sup>. À nouveau, au début du mois de février, Madame de Bouillon, alors en captivité, propose à Mazarin d'intercéder en sa faveur et de faire rentrer son mari dans le devoir. Est-ce une ruse pour obtenir un adoucissement de ses conditions de détention ou, de manière plus désintéressée, un stratagème pour communiquer avec lui et l'informer de la situation politique à Paris ? Dans tous les cas, la proposition ne paraît guère sincère... D'ailleurs, la duchesse expose bientôt la situation en des termes plus explicites : elle offre à Mazarin d'intercéder auprès de son mari pour qu'il retourne à la Cour, en échange de sa libération. De façon assez paradoxale, les exigences de la duchesse se radicalisent au fur et à mesure que le temps passe. En avril, elle demande encore davantage à Mazarin : elle promet le retour de son mari à condition que son traité concernant la compensation pour Sedan soit signé dans les deux mois qui suivront son arrivée, aux conditions du couple Bouillon s'entend...<sup>38</sup> Ainsi donc cette femme, qui paraît d'abord soumise au Cardinal, parvient à retourner la situation de confrontation à son profit et à se mettre en position de lui dicter ses propres conditions. Cela ne signifie pas, bien sûr, qu'elle ait les moyens de les lui imposer, mais ses injonctions ne sont pas pour autant sans effet : en posant ses exigences et en affirmant sans restriction sa capacité à modifier les choix politiques de son époux, Madame de Bouillon contribue incontestablement à en persuader ses interlocuteurs.

Pourtant, le Cardinal n'a pas confiance en elle et se contente de la faire espérer. La duchesse, trop fine pour être dupe, finit par le constater. Dès lors, elle cherche et trouve le moyen de correspondre clandestinement avec son mari, indépendamment de la Cour. Le Tellier en apporte la preuve. Le 22 septembre, il écrit à Mazarin :

L'on m'a rapporté ce matin trois lettres qui seront ci-jointes. L'une est de Madame de Bouillon adressante à son mari, l'autre comme l'on croit de Mademoiselle de Bouillon à son frère, et l'autre de quelque valet qui

---

<sup>37</sup> Mazarin, *Carnet XIV*, retranscrit par V. Cousin, Bibliothèque de la Sorbonne, Fonds Victor Cousin, Ms 40, p. 8.

<sup>38</sup> Lettre de Le Tellier et Servien à Mazarin, 13 avril 1650, Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, France, Ms 870, f° 405 v°.

donne des nouvelles. Il faut remarquer que ce qui est écrit dans la première avec de l'encre n'est pas ce qu'elle voulait mander, mais bien ce qui est entre les lignes<sup>39</sup>.

Double jeu de la duchesse, double sens de ses lettres. Mais, en dépit de tous ses efforts, il faut bien finir par reconnaître son échec. Elle ne parvient pas à convaincre Mazarin de passer par son entremise et la réconciliation entre le duc et la Cour se fait finalement sans sa participation. Comment cela s'explique-t-il ?

D'abord, la duchesse de Bouillon n'est pas aussi neutre que la fonction de médiatrice l'exigerait. Elle est beaucoup trop attachée à la fortune de sa maison pour composer sereinement avec les intérêts contradictoires des uns et des autres. Elle ne peut pas réellement occuper une position d'intermédiaire car elle est partie prenante de la confrontation.

Autre inconvénient, d'ordre culturel celui-là : la duchesse de Bouillon n'est pas une Frondeuse comme les autres. Le cardinal de Retz, dans ses *Mémoires*, l'accuse de ne pas avoir suffisamment de sens politique<sup>40</sup>. En réalité, ce qu'il reproche à Mme de Bouillon c'est de ne pas être ce que l'on appelle alors une intrigante. Tandis que la plupart des aristocrates frondeurs, particulièrement les femmes, témoignent d'une conception galante voire frivole des enjeux politiques et que beaucoup cherchent avant tout à satisfaire des ambitions individuelles<sup>41</sup>, on est frappé par la remarquable stabilité des positions de la duchesse de Bouillon tout au long de la guerre civile. Sa fidélité et sa dévotion aux intérêts familiaux, son intransigeance en font un personnage à part, plus difficile à manipuler. On n'est pas obligé de suivre totalement Retz, mais on ne peut négliger son argument : peut-être l'attitude politique de la duchesse n'est-elle pas adaptée aux conditions culturelles de la guerre civile.

Par-delà ces premières explications, les critiques que s'attire Mme de Bouillon ne signifieraient-elles pas que son comportement

<sup>39</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, 22 septembre 1650, Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, France, Ms 872, 116 v°.

<sup>40</sup> Retz 1999 [1717] : 468.

<sup>41</sup> Pernot 1994 et Constant 1988.

choquait surtout les témoins les plus imprégnés du principe de domination masculine ? Un faisceau de signes porte à croire que si les interventions politiques de la duchesse ont été globalement rejetées par ses contemporains, c'est surtout parce qu'elles allaient à l'encontre de tendances culturelles plus anciennes et plus prégnantes que la mode de l'intrigue, celles qui veulent qu'une femme reste en toutes circonstances derrière son mari, sous son autorité.

Nous avons déjà constaté que la duchesse de Bouillon exerçait sur son mari une influence décisive. Or cette situation n'est pas sans interpeller les contemporains, dans la mesure où elle peut être identifiée à une inversion des rôles sexuels, qui mettrait en péril l'ensemble du système social, construit notamment sur le principe de la domination masculine. Sara Matthews Grieco a bien montré la propension des hommes du XVI<sup>e</sup> siècle à dénoncer de tels renversements comme étant le signe d'une inspiration diabolique<sup>42</sup> : *a fortiori* ceux du XVII<sup>e</sup> siècle y sont-ils hostiles. La rancœur y est pour beaucoup, bien sûr, mais Mazarin est le premier, en mai 1648, à accuser le duc d'être aux ordres de sa femme et de suivre ses instructions. Dans une lettre à Turenne, il écrit :

Je suis extrêmement marri que le conseil de Madame de Bouillon ait été assez fort pour empêcher M. son mari de recevoir [...] une récompense des services qu'il pourrait rendre<sup>43</sup>.

Face à elle, le Cardinal ne peut qu'essayer de contrebalancer cette influence, en faisant sans cesse de nouvelles propositions d'accommodement, ou tenter de la neutraliser, en écartant la duchesse du jeu. Le Tellier résume la situation en avril 1650 :

Il y a moins à craindre de M. de Bouillon tandis qu'elle sera prisonnière qu'il n'y avait lieu d'en bien espérer quelque bien intentionné qu'il fût revenant à la Cour, puisque Madame sa femme ayant la liberté ne manquerait jamais de le précipiter dans tous les partis qui se feront dans le royaume<sup>44</sup>.

---

<sup>42</sup> Matthews Grieco 1991.

<sup>43</sup> Lettre du cardinal Mazarin à Turenne, mai 1648, Bibliothèque Mazarine, Ms 2215, f° 266.

<sup>44</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, 13 avril 1650, Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, France, Ms 870, f° 405 v°.



Comme le suggère cette dernière citation, c'est le caractère belliciste de l'influence féminine qui est utilisé comme prétexte pour discréditer l'influence elle-même, confirmant ainsi le principe rappelé par Odile Krakovitch, Geneviève Sellier et Éliane Viennot selon lequel tout pouvoir féminin est systématiquement présenté comme tyrannique et abusif<sup>45</sup>. Effectivement, dans leur correspondance, Mazarin et les « sous-ministres » représentent la duchesse en nouvelle Jézabel, une femme avide de pouvoir qui pousse son mari à réclamer toujours davantage, à quelque prix que ce soit. Mme de Motteville va dans le même sens, lorsque, après avoir déploré l'ambition excessive de la duchesse, elle écrit : « cette passion dans l'âme [...] [de Mme de Bouillon] était cause des malheurs de son mari et des siens »<sup>46</sup>. Il ne s'agit plus seulement de souligner l'ascendant de la femme sur l'époux mais de dénoncer cette influence comme une source de trouble et la raison des échecs. Le cardinal de Retz, par exemple, s'emploie à montrer que Mme de Bouillon empêche son mari de choisir les options politiques les plus avantageuses pour son parti et pour sa maison, même si, dans une démonstration aux accents presque pascalien, il reconnaît que les sentiments d'affection qui unissent le couple sont « une de ces sortes de choses que la politique condamne et que la morale justifie, parce qu'elles sont une marque infaillible de la bonté d'un cœur qui ne peut être supérieur à la politique qu'il ne le soit en même temps à l'intérêt »<sup>47</sup>.

Ce même cardinal de Retz est de ceux qui peignent Mme de Bouillon en Bellone courroucée. Dans ses *Mémoires*, il ne manque pas de souligner avec une certaine complaisance les moments d'emportement et de colère de la duchesse, ni de présenter ses cris ou ses larmes comme les manifestations sans équivoque d'une « sensibilité féminine »<sup>48</sup>, considérée alors comme l'un des signes de l'infériorité du second sexe par rapport au premier. Malgré le contexte général de revalorisation des femmes qui caractérise la régence d'Anne d'Autriche, en effet, les mentalités demeurent fortement

---

<sup>45</sup> Krakovitch, Sellier & Viennot 2001 : 11.

<sup>46</sup> Motteville 1838 [1723] : 340.

<sup>47</sup> Retz 1999 [1717] : 530.

<sup>48</sup> Retz 1999 [1717] : 456.

imprégnées d'un ensemble de stéréotypes misogynes ; cela conduit les observateurs, et les observatrices, à considérer toute marque d'émotivité comme le symptôme d'une incurable maladie appelée féminité. L'indifférence ou la clémence dont semble faire preuve le cardinal de Retz à cet égard n'est qu'apparente et superficielle. Elle cache en réalité une forme de condescendance. Michelle Coquillat rappelle qu'il s'agit là encore d'une stratégie pour imposer le masculin en politique, la représentation de l'émotivité des femmes permettant de justifier la domination dont elles font l'objet<sup>49</sup>. Il n'est pas jusqu'au duc de Bouillon lui-même qui ne fasse, par ricochet, l'objet des remarques assassines de Retz. En accordant à sa femme de véritables responsabilités dans la gestion des affaires du couple et dans les choix politiques de sa maison, il prend le risque de se présenter à ses contemporains sous les traits de l'homme faible et soumis qui laisse son épouse porter la culotte ; ce qui l'expose à la raillerie et au mépris<sup>50</sup>.

J'ai reçu avec le respect que je dois les assurances qu'il a plu à Votre Éminence de me donner de sa bienveillance, dont je me sens très obligée [...] C'est une vérité que j'espère, Monsieur, de vous pouvoir confirmer de bouche lorsque j'aurai l'honneur de voir Votre Éminence et l'assurerais que la justice, que par son moyen elle veut faire rendre à Monsieur mon mari, ne peut être faite à personne au monde qui soit plus reconnaissante que nous de cette grâce<sup>51</sup>.

C'est par ces mots que la duchesse de Bouillon s'adresse au cardinal Mazarin le 30 novembre 1650, soit moins de deux mois après sa libération. Qu'est-ce donc qui justifie un ton si affable, alors que les deux individus ont été en de si mauvais termes tout au long de l'année qui vient de s'écouler ? Il faut, pour s'en éclaircir, recourir à la correspondance du cardinal lui-même. Six jours plus tôt, il écrivait au duc de Bouillon :

---

<sup>49</sup> Coquillat 1983, rééd. 2001 : 40.

<sup>50</sup> Retz 1999 [1717] : 457.

<sup>51</sup> Lettre de la duchesse de Bouillon au cardinal Mazarin, 30 novembre 1650, Archives Nationales KK 1219, p. 58 reproduite dans *Archives Historiques de la Gironde* 1859-1932 : VI, 441.

La reine en ayant déjà conféré avec S.A.R., j'ai eu lieu de représenter, de vive voix, tout ce qui était de vos intérêts, en suite de quoi la résolution a été prise de signer votre contrat aux conditions que l'on avait comme arrêtées avec Mme de Bouillon, quelque temps avant sa dernière couche<sup>52</sup>.

Autrement dit, après plus de sept ans de tractations, l'affaire de Sedan trouve finalement sa conclusion. Et malgré l'échec de la duchesse de Bouillon à s'imposer comme la principale intermédiaire dans les négociations de l'année 1650, c'est bien aux conditions qui avaient été arrêtées avec elle que le contrat est signé. Voilà de quoi la réhabiliter quelque peu comme médiatrice de la Fronde. Certes, elle n'est pas parvenue à s'imposer comme telle pendant l'emprisonnement des Princes mais le succès final de son activité politique et diplomatique nous conduit à lui rendre justice : malgré ses erreurs et ses excès, malgré la suspicion jetée sur elle par les contemporains, la duchesse de Bouillon a bien été une véritable femme politique. Elle se rattache en cela au groupe des fameuses Amazones de la Fronde dont les plus actives furent la duchesse de Longueville, la Grande Mademoiselle et la duchesse de Chevreuse. Ces grandes aristocrates ont montré, par le nombre et la qualité de leurs interventions dans la Fronde, que les normes de genre excluant les femmes du pouvoir n'étaient pas insurmontables, en particulier dans le contexte troublé d'une guerre civile. Mais le retour à l'ordre en 1653 puis, surtout, l'avènement du règne personnel de Louis XIV referment la parenthèse égalitaire. Après 1661, le triomphe de l'absolutisme et celui d'une société classique fortement hiérarchisée repoussent dans l'ombre des ruelles les femmes de talent et de caractère<sup>53</sup>.

---

<sup>52</sup> Lettre du cardinal Mazarin au duc de Bouillon, [Paris], 24 novembre 1650, Bibliothèque Mazarine, Ms 2216, f° 463.

<sup>53</sup> Cuénin 1987 : 318 et Dejean 1991.

## Sources publiées

- Archives historiques du département de la Gironde*, 1859-1936, Paris, Aubry, Bordeaux, Gounouilhou.
- MOTTEVILLE Madame de, 1838 [1723], *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, in Joseph-François MICHAUD & Jean-Joseph-François POUJOLAT, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Lyon, Guyot, 3<sup>e</sup> série, t. X.
- RETZ Cardinal de, 1999 [1717], *Mémoires*, Paris, Classiques Garnier.

## Bibliographie

- BÉGUIN Katia, 1999, *Les princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Paris, Champ Vallon.
- BERCÉ Yves-Marie, 1989, « Les princes de Condé, héros de roman. La princesse amazone et le prince déguisé », in Roger DUCHÈNE & Pierre RONZEAUD (dir.), *La Fronde en questions*, Actes du 18<sup>e</sup> colloque du centre méridional de recherche sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 131-141.
- CARRIER Hubert, 1997, « L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde », in Christine FAURÉ (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, PUF, p. 49-71.
- CONSTANT Jean-Marie, 1988, « La noblesse et la Fronde », *l'Histoire*, 115, p. 26-34.
- COQUILLAT Michelle, 1983 « Les femmes, le pouvoir et l'influence », in *Qui sont-elles ? Les femmes de pouvoir et d'influence en France*, Paris, Éditions Mazarine, réédition in Odile KRAKOVITCH, Geneviève SELLIER & Éliane VIENNOT (dir.), 2001, *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan, p. 17-75.
- CUÉNIN, Micheline, 1987, « Les femmes et la guerre, 1516-1660 », in Ian RICHMOND & Constant VENESOEN, *Présences féminines*, Biblio 17, Seattle, p. 291-323.
- DEJEAN Joan, 1991, « Amazones et femmes de lettres : pouvoirs politiques et littéraires à l'âge classique », in Danielle HAASE-DUBOSC & Éliane VIENNOT (dir.), *Femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, p. 153-171.
- GODINEAU Dominique, 2003, *Les femmes dans la société française 16-18<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin.

- HAASE-DUBOSC Danielle & Éliane VIENNOT (dir.), 1991, *Femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages.
- KRAKOVITCH Odile, SELLEUR Geneviève & Éliane VIENNOT (dir.), 2001, *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan.
- MARAND-FOUQUET Catherine, 1997, « Introduction », *CLJO. Histoire, Femmes et Sociétés*, 5, « Guerres civiles », p. 9-19.
- MATTHEWS GRIECO Sara F., 1991, *Ange ou diablesse. La représentation de la femme au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion.
- MICHELET Jules, 1982 [1858], *Œuvres complètes*, t. IX, *Histoire de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, livre 2, *Richelieu et la Fronde*, Paris, Flammarion.
- PERNOT Michel, 1994, *La Fronde*, Paris, De Fallois.
- RIOT-SARCEY Michèle, 1991, « Du genre au singulier dans l'histoire », in Marie-Claude HURTIG, Michèle KAIL & Hélène ROUCH (dir.), *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, Seuil, p. 181-187.
- STEINBERG Sylvie, 1999, « Le mythe des Amazones et son utilisation politique de la Renaissance à la Fronde », in Éliane VIENNOT & Kathleen WILSON-CHEVALIER (dir.), *Royaume de féminie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, p. 261-273.
- VIENNOT Éliane, 1991, « Des "femmes d'État" au XVI<sup>e</sup> siècle : les princesses de la Ligue et l'écriture de l'histoire », in Danielle HAASE-DUBOSC & Éliane VIENNOT (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, p. 153-171.
- , 2008, *La France, les femmes et le pouvoir. Tome II : Les résistances de la société (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Perrin.
- VIENNOT Éliane & Kathleen WILSON-CHEVALIER (dir.), 1999, *Royaume de féminie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion.
- VOLTAIRE, 1966 [1751], *Le siècle de Louis XIV*, Paris, Garnier-Flammarion.
- WANEGFFELEN Thierry, 2008, *Le Pouvoir contesté. Souveraines d'Europe à la Renaissance*, Paris, Payot.